

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté interpréfectoral en date du 11 mars 2024, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-six jours (36) jours consécutifs, du lundi 8 avril 2024 à 9h au lundi 13 mai 2024 à 17h, au sujet de la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-88 et suivants du code de l'environnement, dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques « Salleron, Benaize et Affluents » sur les bassins versants du Salleron, de la Benaize et affluents, sollicitée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents.

Communes concernées (21) :

Arnac-la-poste, Azat-le-Ris, Azéables, Cromac, Dompierre-les-Eglises, Jouac, La Souterraine, Les Grands-Chézeaux, Lussac-les-Eglises, Mailhac-sur-Benaize, Magnac-Laval, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Maurice-la-Souterraine, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Hilaire-la-Treille, Tersannes, Vareilles, Verneuil-Moustiers.

Un exemplaire du dossier d'enquête en support papier comprenant les informations environnementales sera déposé en mairies de Saint-Léger-Magnazeix (siège de l'enquête publique), d'Arnac-la-Poste, Azat-le-Ris, Lussac-les-Eglises, Mailhac-sur-Benaize et Vareilles (mairies de permanences) pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier dématérialisé sera consultable dans toutes les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans les locaux du PASTEL situés 22 rue des Pénitents Blancs à Limoges (Haute-Vienne) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Il conviendra, à cet effet, de contacter préalablement le service eau environnement forêt de la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne au 05.19.03.21.69 ou 05.19.03.21.46.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairies de Saint-Léger-Magnazeix, Arnac-la-Poste, Azat-le-Ris, Lussac-les-Eglises, Mailhac-sur-Benaize et Vareilles ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Saint-Léger-Magnazeix (3 avenue du clocher 87190 Saint-Léger-Magnazeix) ou par mél : iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourront pas être pris en considération.

Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents – Tél : 05.55.76.20.18 – mél : smabga@sfr.fr

M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier de l'armée de terre en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public, aux jours et heures indiqués ci-après :

- mairie de Saint-Léger-Magnazeix	lundi 8 avril 2024	de 9h à 11h
- mairie d'Azat-le-Ris	lundi 15 avril 2024	de 14h à 16h
- mairie de Lussac-les-Eglises 1 place de fleury	vendredi 26 avril 2024	de 9h à 11h
- mairie d'Arnac-la-Poste	jeudi 2 mai 2024	de 14h30 à 16h30
- mairie de Vareilles	mardi 7 mai 2024	de 14h à 16h
- mairie de Mailhac-sur-Benaize	lundi 13 mai 2024	de 13h30 à 15h30
- mairie de Saint-Léger-Magnazeix	lundi 13 mai 2024	de 16h à 17h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté interpréfectoral.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>.